



EXTRAIT D'UNE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 14/10/2025

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
26	21	25

Vote
A l'unanimité
Pour : 25 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous.Pref.
Le :
Et
Publication ou notification du :

L'an 2025, le 14 Octobre à 18:15, le Conseil Municipal de la Commune de HORNAING s'est réuni à la , lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur DELANNOY Frédéric, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 07/10/2025. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 07/10/2025.

Présents : M. DELANNOY Frédéric, Maire, Mmes : CHATELIN Sandrine, DE BOER Vanessa, DELBECQ Sylvie, DELCROIX Séverine, DESMYTER Gaëlle, DUHEM Gwenaëlle, FIEVET Christelle, MOREAU Valérie, MUREZ Dolorès, NOULETTE Jessica, VANDEWALLE Stéphanie, VILCOT Lise-Marie, MM : ACCEITONE Grégory, DESMOUCELLE Didier, GAZET Christian, HOCQ Daniel, JAMROZ Alain, REMY Benoît, SERRURIER Yvon, VELU Philippe

Excusé(s) ayant donné procuration : Mmes : HOUZE Marie-Martine à M. VELU Philippe, RASSE Virginie à M. DESMOUCELLE Didier, MM : CLOCHARD Jean-François à M. HOCQ Daniel, RATAJCZAK Christophe à M. DELANNOY Frédéric

Absent(s) : M. SAVARY Gabriel

A été nommé(e) secrétaire : Mme MOREAU Valérie

202552 – Amortissements - Régularisation des antérieurs non comptabilisés

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que des amortissements antérieurs à 2025 non pas été comptabilisés et qu'il convient de régulariser par une opération d'ordre non budgétaire par le débit du compte 1068 pour un montant de 3 278.30 € et le crédit des comptes suivants :

- 28128 pour 1071.00 €** (2017.2128.805.001 années 2018 et 2019 (2 x 461 €) et 2024.2128.001 année 2024 pour 149 €),
- 281316 pour 27.00 €** (2024.2136.001),
- 281321 pour 75.00 €** (2024.21321.967.001),
- 281351 pour 462.00 €** (2024.21351.903.001 pour 422 € - 2024.21351.960.002 pour 17 € - 2024.21351.960.003 pour 23 €),
- 281352 pour 48.00 €** (2024.21352.973.001),
- 28138 pour 168.00 €** (2024.2138.948.001),
- 28152 pour 126.30 €** (2015.2152.001 année 2016),
- 281534 pour 168.00 €** (2015.21532.001 année 2016 pour 56 € - 2015.21534.002 année 2016 pour 56 € et 2015.21534.003 année 2016 pour 56 €),

28158 pour 700.00 € (2024.2158.948.001),
281841 pour 12.00 € (2024.21841.002),
281848 pour 93.00 € (2024.21848.001),
28188 pour 328.00 € (2024.2188.001 pour 252 € - 20242188.005 pour 49 € et 2024.2188.006 pour 27 €).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, autorise le comptable à passer ces écritures.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 15/10/2025
Le Maire
Frédéric DELANNOY

